Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_063-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-063
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	06/10/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 27 Votants : 32

L'an 2022, le jeudi 29 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY ? Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Valérie MICHA FRACHON (excusée), Alain NEPLE (excusé), Robert PARISET, Régis ROUSSEL.

Procurations : Michel CARLES à Muriel MUSTI
Julie GASS-VERNAY à André QUEMIN
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND
Robert PARISET à Christine FASSINOT

COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES – MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

Classification contrôle de légalité : 5.3.5

Par délibération du 2 septembre 2022, le conseil municipal de Saint-Just-Chaleyssin propose au conseil communautaire de modifier les représentants de la commune au sein des commissions « mobilité » et « communication, relations avec les collectivités ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil municipal de Saint-Just-Chaleyssin, en date du 02/09/22 ;
- APRES APPEL à candidatures,
- DE DESIGNER au sein de la commission « Mobilité » :
  - Mme Nathalie PHILIBERT, titulaire, en remplacement de M Didier CHAVANON
- DE DESIGNER au sein de la commission « communication, relations avec les collectivités » :
  - Mme Florence BOUVIER, titulaire, en remplacement de Mme Julie ROZIER,
  - Mme Yvonne PIOTELAT, titulaire ; en remplacement de M Didier CHAVANON
- DE RAPPELER la composition des commissions « mobilité » et « communication, relations avec les collectivités » :

COMMISSION COMMUNICATION, RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES PRESIDEE PAR M ORELLE		
COMMUNE	T/S	NOM PRENOM
BONNEFAMILLE	T	WILLEM Aurélien
	T	WIART Louis-Charles
CHARANTONNAY		
DIEMOZ	T	CHAPUIS Jacqueline
	T	PARRAIN Gilbert
GRENAY	T	FASSINOT Christine
	T	ABADIE Frédéric
HEYRIEUX	T	CHASTAGNARET Martine
	T	GROS Nicole
	S	COUTET Nathalie
OYTIER-SAINT-OBLAS	T	BONNEFOY Murielle
ROCHE	T	CHARDON Véronique
	T	LARRAS Frédérique
	S	REVELLIN-PIALET Léa
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	T	BOUQUET Isabelle
	T	COLOMER Juan
	S	CHEMIN Marjorie
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	T	BOUVIER Florence

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_063-DE

	T	PIOTELAT Yvonne
VALENCIN	T	DEVAUX Vanessa
	T	HIRTH Ludovic
	S	CHRISTOPHE Virginie

COMMISSION MOBILITE PRESIDEE PAR M QUEMIN		
COMMUNE	T/S	NOM PRENOM
BONNEFAMILLE	T	WIART Louis-Charles
	T	BURY Nicolas
CHARANTONNAY	T	DARTY Johnny
DIEMOZ	T	SAYER Yvan
	T	DELORME Jacques
GRENAY	T	DESSERTINE Sébastien
	T	JARRIGE Jérôme
HEYRIEUX	T	ROSET Patrick
	T	CLEMENT Bruno
OYTIER-SAINT-OBLAS	T	PORRETTA René
	T	BRESSON Loup
ROCHE	T	ISSEMANN Nicolas
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	T	MICHA FRACHON Valérie
	T	VERNAY Valérie
	S	DELAY Chantale
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	T	Nathalie PHILIBERT
	T	BONIN Stéphane
VALENCIN	T	LAURENT Michel
	T	DARTOIS Isabelle
	S	DENIS Gilles

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	